PUCES DU BOURG DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

JUMELAGE OUISTREHAM ANGMERING / UCIA TERRE ET MER

FICHE D'INSCRIPTION

à remplir complétement et lisiblement merci

NOM_____

PRENOM_____

ADRESSE:

_____**VILLE**_____

CODE POSTAL :_____

TEL_____ **MAIL :**_____

<u>VOUS ÊTES UN PARTICULIER</u> : JOINDRE PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITE (recto verso) ET REMPLIR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR SUIVANTE .

<u>ATTESTATION SUR L'HONNEUR</u> : Je soussigné_____ **déclare sur l'honneur respecter le cadre des 2 autorisations de déballage permises dans l'année civile en cours suivant la ratification du décret N°2009-16 du 7 janvier 2016 et en application de la loi N°20086776 et de l'article L31062 du code du commerce .**

Avoir pris connaissance du règlement mis en annexe :
SIGNATURE_____

<u>VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL</u> :

Joindre photocopie k bis ou du RC (moins de 6 mois)

METRAGE MINI pour voiture : 5m (sous réserve de dispo à préciser) _____

NOMBRE de mètres demandés _____x 5 euros
TOTAL :_____

DOSSIER et REGLEMENT à l'ordre : jumelage Ouistreham

à adresser à : Mr Conflant Didier 7 bd des Dentellières Biéville Beuville 14112

ou déposer: AGENCE ALBATROS(anc poste) pl A.Lemarignier Ouistreham

ATTENTION :votre dossier est-il complet ?(règlement attestation carte identité)

_____

REGLEMENT

à conserver par vous

LES PUCES DU BOURG sont organisées par le comité de jumelage Ouistreham Angmering Et L'UCIA TERRE ET MER .Ce vide greniers se tiendra le dimanche 7 Septembre de 9 H à 18H dans les rues du bourg de OUISTREHAM .

Les exposants doivent avoir quitté leur emplacement au plus tard à 19H30
La vente de produits neufs est interdite. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout déballage ne correspondant à l'esprit vide greniers.

Les organisateurs sont seuls qualifiés pour l'attribution des emplacements.

La manifestation se déroulant sur un espace public chaque exposant devra laisser son emplacement propre après son départ. (aucune poubelle ni encombrant - imposé par la mise en place du tri sélectif).

Chaque exposant est responsable de son emplacement et de son matériel , ainsi que la conduite de tout véhicule ,il lui appartient de s'assurer auprès de sa

PUCES DU BOURG DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

JUMELAGE OUISTREHAM ANGMERING / UCIA TERRE ET MER

compagnie d'assurance afin de couvrir tous risques pouvant survenir pendant la manifestation .

L'accès au domicile des riverains doit être préservé.

Les réservations avec le règlement doivent nous parvenir avant le 1er Septembre . Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non occupation de l'emplacement retenu ou de mauvaises conditions climatiques.

LA CIRCULATION DES SECOURS : (CAMION DE POMPIERS DOIT RESTER POSSIBLE)

LA CIRCULATION EST INTERDITE ENTRE 9H ET 18H

EN CAS D' URGENCE POMPIERS TEL 18 ORGANISATEURS 06 85 64 84 08

REMISE DES EMPLACEMENTS :

La remise des emplacements se fera SALLE N°1 DE LA GRANGE AUX DÎMES

LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE ENTRE 17H ET 19H

LE DIMANCHE 8 SEPTEMBRE ENTRE 6H30 ET 9H

PAR MAIL

Contacts organisateurs : TEL 0231961565 (heures bureau)

MAIL : didier.conflant@orange.fr